



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

RD 2009 - Accès de la zone commerciale de la Carmone - Aménagement de l'accès.
Commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DEPARTEMENT DE L'ALLIER

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Claude RIBOULET, Président du Conseil Départemental

RCS / SIRET

|2|2|0| |3|0|0| |0|1|6| |0|0|0|8|0|

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Catégorie de projet 6. Infrastructures routières	a) construction d'une route classée dans le domaine public routier du Département:

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Depuis sa création, la zone d'activité dite de « La Carmone » s'est fortement développée et continue d'accueillir des activités supplémentaires. Le carrefour actuel de type tourne-à-gauche entre l'accès à la zone et la route départementale 2009 n'est aujourd'hui plus adapté pour proposer des conditions de circulation sécuritaires aux usagers. Le trafic sur la RD2009 mesuré au PR 35+030 (carrefour RD2009/RD6) est de 9784 VL/j pour 12,9% de PL (1262 PL/j). Ce trafic peut être considéré comme le trafic minimum au niveau du carrefour de la Carmone dans la mesure où les flux entre le bourg de Saint-Pourçain et la ZA ne sont pas pris en compte.

4.2 Objectifs du projet

Dans un objectif de développement de la zone d'activité dite de « La Carmone », il apparaît nécessaire d'envisager un aménagement de sécurité de ce carrefour.
En remplacement du carrefour type tourne à gauche existant, l'aménagement de sécurité du carrefour entre la route départementale 2009 et de l'accès à la ZA La Carmone à Saint-Pourçain-sur-Sioule par la rue des tuilleries, pourrait être la réalisation d'un carrefour giratoire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Il s'agit d'un chantier de terrassement et de voirie sans difficultés techniques particulières. La plupart des travaux, à l'exception des raccordements aux voiries actuelles, seront réalisés dans la mesure du possible hors circulation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Classée dans la catégorie des "Grandes Liaisons", son niveau d'exploitation sera comparable à celui de la RD2009 dont le carrefour fera partie intégrante sans distinction particulière.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

En application de l'article R122-2 du Code de l'Environnement, le projet sera soumis à la procédure de cas par cas et si besoin après avis de la DDT, à déclaration ou autorisation au titre de la "Loi sur l'Eau".
 L'utilité d'un diagnostic archéologique sera demandée à la DRAC. Des fouilles de sauvegarde seront réalisées si la DRAC le juge nécessaire. A l'issue une décision levant les contraintes archéologiques sera notifiée au Département.
 Le cas échéant si des espèces protégées sont concernées, une demande de dérogation au dérangement, déplacement et destruction d'espèces protégées sera sollicitée.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Rayon extérieur du giratoire	- > 27.00 m
Largeur de l'anneau	- > 8.00 m
Accotement	- 2.00 m
Superficie estimée (emprise du projet y compris les rétablissements) :	- Environ 1.5 ha

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Saint-Pourçain-sur-Sioule 03 500

Coordonnées géographiques¹

Long. 46° 18' 30"N Lat. 03° 17' 24"E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 46° 17' 46"N Lat. 03° 17' 43"E

Point d'arrivée :

Long. 46° 17' 59"N Lat. 03° 17' 45"E

Communes traversées :

Saint-Pourçain-sur-Sioule

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Il s'agit d'une modification de la RD 2009 implicitement autorisée du fait de son existence antérieure aux réglementations environnementales

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet à plus de 500 m des sites inscrits ou classés : Beffroi inscrit en 1986 Chapelle de Briailles inscrites en 2016 Eglise Ste Croix classée en 1875

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>PPRi :Rivière SIOULE [AP du 10/08/1999]</p> <p>PPRi Rivière Allier [AP 3091 du 17/10/2018]</p> <p>Nota : le projet est en dehors du périmètre de protection PPRi Allier, il est en limite, mais en dehors de celui de la Sioule</p>
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Site Natura 2000 FR8301017 Basse Sioule Directive habitats situé à environ 180 m de l'axe du projet</p> <p>A noter que la Sioule est classée « cours d'eau à migrateurs ». La liste des espèces a été fixée par arrêtés préfectoraux (saumon atlantique, anguille européenne, ombre commun, truite).</p>
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquerait-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase projet, l'équilibre remblai/déblai sera recherché sous réserve des résultats de l'étude géotechnique. Les matériaux en excédents seront réutilisés ou évacués en décharge autorisée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier nécessitera des matériaux d'apport de carrières autorisées : - Pour assurer le complément de remblai en matériaux de qualité - Pour réaliser les couches granulaires des chaussées.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé en grande partie sur la route actuelle et sers dépendances, le projet affecte peu les terrains alentours (friches sans affectation)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux en dehors du site n'ont aucun impact sur les habitats recensés sur le site. En ce qui concerne les espèces visées sur ce site seul les chauves-souris sont susceptibles de s'écartez de cette zone mais les arbres concernés par les travaux sont peu propice au gîte de cette espèce (arbres jeunes sans cavité)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Essentiellement situé sur la route existante, le projet déborde cependant sur des terrains actuellement en état de friche pour une surface d'environ 2000 m ²
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque sismique de Niveau 2 – Sismicité faible Rupture de barrage: PPI Fades Besserve
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Hors la phase chantier en période de compactage, les vibrations restent celles engendrées par le trafic.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'éclairage du carrefour actuel sera revu pour prendre en compte le nouveau carrefour et les nouvelles exigences en matière d'émissions lumineuses.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux de ruissellement de la chaussée seront rejetées dans le milieu naturel via les fossés de collecte existants.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier : Déchets verts et non dangereux : bois, déblais, terre végétale.</p> <p>En phase exploitation : Le projet ne change pas le trafic actuel donc ne génère pas de nouvelle production de déchets, seul le ruissellement des eaux est augmenté du fait de la surface imperméabilisé plus grande.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet est d'importance modeste, il s'agit d'un chantier classique de terrassement –VRD.

Une grande partie utilise la chaussée actuelle.

Les mesures et précautions suivantes seront imposées aux entreprises :

- Protection du chantier vis-à-vis de la petite faune
- Limitation des poussières
- Gestion des déchets et évacuation en décharge autorisée.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet d'aménagement en place s'étend en grande partie sur la chaussée existante ou ses dépendances.

L'empiètement au-delà du domaine public touche du terrain en friche. La zone est fortement touchée par l'anthropisation.

Afin d'intégrer au mieux la doctrine « Eviter – Réduire – Compenser » l'étude du projet devra permettre de proposer un tracé limitant l'impact sur le milieu naturel.

Le projet pouvant être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Moulins

le,

- 9 AOUT 2019

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Le Directeur de la Mobilité



Vincenzo CARDINALE